



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

Séance du jeudi 28 septembre 2023 à 19h30,

à la salle du Conseil d'Eclépens

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président

Le Président souhaite la bienvenue.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers (voir liste annexée page 137)

Monsieur le Syndic Claude Dutoit, Messieurs les Municipaux Etienne Morier-Genoud, Franco Cetrangolo, Pascal Guinnard et Daniel Gachet

Huissier : Monsieur Benjamin Wicky

Ordre du jour (point 7 ajouté en séance : voir ordre du jour dans le PV)

- 1. Opérations statutaires**
- 2. Communications de la Municipalité**
- 3. Préavis 04/2023 : Révision du plan d'affectation communal (PACom) – Modification des plans**
- 4. Préavis 05/2023 : Demande d'un crédit de construction pour la rénovation de la buvette et des vestiaires**
- 5. Réponse de la Municipalité au Postulat P02/2022 de M. Fabrice Guinnard « Demande à la Municipalité de mettre la zone B à la même règle que la zone A »**
- 6. Postulat Po-01/2023 de Mme Pascale Chauvet concernant le développement de la mobilité douce dans la commune**
- 7. Nomination d'un délégué suppléant ou d'une déléguée suppléante pour l'AJERCO**
- 8. Communications des délégués des associations intercommunales**
- 9. Propositions individuelles**
- 10. Communications du bureau**

1. Opérations statutaires

Le Président, Monsieur Bertrand Favre, salue les personnes présentes et ouvre la séance.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel :

37 personnes sont présentes, le quorum est atteint.

Ensuite M. Bertrand Favre passe à la correction du Procès-Verbal de la séance du 15 juin 2023 par la projection du PV à l'écran et les remarques en direct des Conseillers. L'adoption du PV est reportée au prochain Conseil du 7 décembre 2023 : M. Anthony Walsh, appuyé par la majorité des membres du conseil, demande l'écoute de l'enregistrement car il n'est pas d'accord avec la retranscription d'une de ses questions et des réponses de la Municipalité.

Courrier

Le Président donne lecture de la réponse de la Municipalité, à la remarque au Conseil du 15 juin dernier, de M. Jean-François Kaeser sur le lieu des honneurs à la sortie de l'église lors des enterrements (on reste au statu quo).

Ordre du jour

Mme Valérie Bugnion a fait part de sa démission de déléguée suppléante au délégué de l'AJERCO, en raison d'un éventuel conflit d'intérêt avec son nouvel emploi. Il faut élire un nouveau délégué(e) suppléant(e) et le Président propose d'ajouter le point ci-dessous à l'ordre du jour :

7. Nomination d'un délégué suppléant ou d'une déléguée suppléante pour l'AJERCO

Sans autre demande de modification, l'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

M. Claude Dutoit, syndic, salue l'assemblée et informe :

Réponse à la question de M. Anthony Walsh, lors de la dernière séance du 15 juin 2023 sur les chiffres différents entre les comptes communaux 2021 et le rapport officiel Holcim, mentionnant au compte 220.411, redevance Holcim, une différence d'env. Fr. 66'000.- (comptes communaux Fr. 436'000.-, rapport Holcim Fr. 502'000.-), la municipalité peut indiquer, après avoir rencontré le directeur, M. Girod, et le conseiller financier de l'entreprise, que cette différence provient des impôts des personnes morales de l'entreprise et d'impôts fonciers. Ceux-ci sont inclus dans les comptes 210.401/20 et 210.402, alors que, pour Holcim, tous ces impôts sont englobés dans le même compte.

Situation actuelle pour les travaux du Bief :

« Le dossier final de mise à l'enquête arrive à bout touchant et sera prochainement mis en consultation dans les communes de La Sarraz et d'Eclépens. Le démarrage idéal des travaux est prévu début février 2024. Jusque-là, toute une série d'étapes est à franchir à savoir : pour arriver dans les meilleurs délais, soit :

- mise à l'enquête
- signature de convention avec les riverains pendant la mise à l'enquête

- dossier et approbation de la nouvelle concession canton-commune
- demande de devis des travaux sur invitation
- adjudication, etc.....

Bien entendu, ce planning reste dans l'incertitude, car il a été fait à condition que toutes les étapes se fassent sans accroc, par exemple sans opposition, recours ou autre.

Chaque personne touchée ou riveraine de ce canal a fait l'objet de diverses rencontres et explications et a donné son aval.

Des petits travaux d'entretien du Bief vont débiter prochainement, touchant le lit de la rivière (fauchage et nettoyage). »

« Etat de l'avancement des travaux de protection contre les chutes de pierres des falaises : le projet a été scindé en plusieurs secteurs s'étendant sur une distance d'environ 1400 mètres entre la limite avec la commune de La Sarraz et le refuge.

La plupart des secteurs sont terminés, à 95%. Les restants (2 à 3 secteurs sur 10) ont débuté et, pour ceux-ci, les forages seront finis avant l'hivernage des reptiles. Par contre, les travaux de montage des ouvrages, des poses de treillis sont autorisés pendant cet hivernage.

Sauf imprévu, il y a de bonnes chances pour que les travaux se terminent pour Noël.

Etat financier des travaux : un dépassement du coût global des travaux est à prévoir. Plusieurs modifications ont été apportées depuis la mise en soumissions. Il s'agit notamment de :

- adaptation des travaux de forage en fonction des reptiles
- sur plusieurs secteurs, augmentation de la surface des treillis plaqués, afin de protéger au mieux les habitations
- mesures complémentaires de géomètre pour la stabilité du mur
- découverte par endroits d'instabilité à câbler
- suivi archéologique non prévu demandé par le canton
- le volume du bois défriché a été plus important
- le solde de 34 arbres morts à couper et à débarrasser par hélicoptère, non prévu, mais représentant un danger pour les installations.
- pose d'environ 200 mètres de barrière pour la sécurisation des piétons le long de la Noue, non prévue. »

« Futur EMS : comme annoncé lors de conseils antérieurs, la municipalité avait émis l'idée d'une éventuelle implantation d'un EMS dans notre commune. De ce fait, la semaine précédente, la municipalité a reçu le directeur de la Fondation EMS La Venoge, M. Meli, pour un entretien.

Il a annoncé que le Conseil d'Etat a confirmé la construction d'un EMS dans notre commune, sur la parcelle d'utilité publique sise entre le bâtiment polyvalent et le collège. Ce bâtiment aura une capacité d'hébergement de 60 lits. Il comprendra la trentaine de lits de l'EMS de La Sarraz qui, lui, fermera ses portes.

D'autre part, il est également envisagé et prévu la réalisation de 20 appartements protégés sur la même parcelle. L'exploitant de ce complexe sera la Fondation EMS La Venoge et, pour la partie finance de l'EMS, elle sera à la charge de cette fondation ».

M. Etienne Morier-Genoud : la garderie du polyvalent (34 places) et celle en face de l'administration communale (10 places) ont pour nom L'Oasis et la même direction.

Au rez du polyvalent, pour le parascolaire, l'UAPE a ouvert et offre 36 places. Avec le collège qui offre 24 places, on a au total 60 places pour les enfants. Cet UAPE a pour nom Les Frimousses.

Au niveau des frais, le préavis 01/2023 de Fr. 220'000.- pour l'aménagement des locaux est dépassé. La somme s'élève actuellement à Fr. 250'000.-.

Depuis le début de l'année, une subvention a été créée (aide à la pierre) pour aider à la création de nouvelles places pour les enfants. La commune devrait toucher un peu plus de Fr. 170'000.- de subventions. La différence (env. Fr. 80'000.-) sera répartie dans les amortissements des communes de l'AJERCO.

L'inauguration est agendée au samedi 20 avril 2024.

M. Jean-Frédéric Rovero : demande des explications sur le fait que les enfants n'ont plus eu le droit de boire de l'eau au robinet.

M. Etienne Morier-Genoud : en effet, le jeudi 21 septembre l'eau du robinet était jaune. La commune a apporté des bouteilles d'eau en attendant les résultats des analyses. Ces résultats ont montré qu'il y a un peu trop de fer dans les conduites intérieures.

M. Franco Cetrangolo : les spécialistes l'ont précisé : ce fer vient de l'âge des conduites et n'est pas dangereux pour la santé. Cependant, il faudra trouver une solution pour réparer et nettoyer ces conduites.

M. Etienne Morier-Genoud : la commune va tenir au courant l'AJERCO.

M. Pascal Guinnard : les chemins AF. (Amélioration Foncière)

« Voici un résumé des prochaines échéances.

1. Phase préliminaire d'élaboration.
Juin 2023 : Préavis du Canton et mise en circulation du rapport auprès des services de la Confédération.
Septembre 2023 : Préavis de la Confédération.
2. Phase d'études et appels d'offres :
Juin-Août 2023 : Lancement de la phase d'études, analyses complémentaires du sol et relevés par géomètre des chemins.
Août-Septembre 2023 : Analyses des résultats et préparations de l'avant-projet.
Octobre-Novembre 2023 : Finalisation de l'avant-projet et mise en soumission (appel de l'offre procédure ouverte).
3. Phase d'exécution de l'étape 1 :
Décembre 2023 : Demande d'octroi des subventions sur base de soumissions rentrées.
Janvier 2024 : Préavis pour crédits de construction.
Printemps-été 2024 : Travaux de l'étape 1, sous réserve de la responsabilité des montants de subventions.
4. Phase d'exécution de l'étape 2.
Automne 2024 : Demande de subvention sur base des soumissions rentrées.
Hiver 2025 : Préavis pour crédit de constructions.
Printemps-été 2025 : Travaux de l'étape 2. Sous réserve de la disponibilité des montants de subventions.

Pour rappel les subventions sont de 30% pour le Canton et 27% pour la Confédération des coûts des travaux sur les ouvrages dont l'intérêt agricole a été reconnu et sur base de soumissions rentrées.

Retour de la Confédération. Berne le 22 août 2023.

Résumé.

Nous reconnaissons le bien-fondé de ce projet faisant l'inventaire et l'analyse du réseau de chemins communaux. L'intérêt est manifeste, reconnu et admis suffisant dans les secteurs considérés.

Vu le fait que les ouvrages à réfectionner seront échelonnés. »

M. Jean-Frédéric Rovero : à la page 110 du PV du 15 juin au 4^e paragraphe, M. Claude Dutoit, syndic, a indiqué l'urgence d'interdire ces chemins à la circulation. Qui a décidé de l'urgence de cette interdiction et pourquoi ?

M. Claude Dutoit : on parle de la route des Prés-Morés et celle qui va du pont sur la Venoge en direction de La Sarraz, depuis le cimetière. Cela a été demandé par des conseillers lors de diverses séances. Un préavis sera présenté et les conseillers pourront en discuter. Les municipalités de La Sarraz et d'Eclépens le souhaitent toutes les deux.

M. Daniel Gachet : pour répondre à la question du financement des chemins AF, lors de la séance du 15 mars 2023, sur le financement à Bavois des réparations des chemins AF par les agriculteurs, il s'est renseigné et le municipal lui a répondu qu'effectivement un agriculteur a dû prendre une partie des frais à sa charge, car des travaux sur une de ses parcelles ont occasionné des dégâts sur les chemins AF. A part ce point, à Bavois, comme à Eclépens, c'est la commune qui entretient ces chemins.

3. Préavis 04/2023 : Révision du plan d'affectation communal (PACom) – Modification des plans

Le rapporteur, M. Olivier Tissot, lit le rapport de la Commission d'urbanisme.

Le Président ouvre la discussion :

M. François Reymond : pour les parcelles 201 et 202, de compétence cantonale, la commune n'aura rien à dire ?

M. Franco Cetrangolo : la commune a toujours son mot à dire, car elle fait partie intégrante du processus. Mais tout sera géré par le canton. Cette situation est complexe avec la réaffectation du canal du Rhône au Rhin, car c'est le canton qui met à disposition des terres d'assolement que la commune n'a pas.

Pour les parcelles 201 et 202 la commune aura le soutien du canton, puisqu'elles font partie du plan cantonal d'affectation. Le canton sera en appui lors de problèmes juridiques, car c'est lui qui va lever les oppositions. Le projet a débuté en 2006 et il espère que la réaffectation future du canal permettra d'avancer.

Le Président passe au vote :

Le préavis est accepté :

35 oui 0 non et 1 abstention

M. Franco Cetrangolo : remercie du vote et espère avoir, d'ici la fin de l'année, un plan d'affectation communal.

4. Préavis 05/2023 : Demande d'un crédit de construction pour la rénovation de la buvette et des vestiaires

Directement impliqué dans le projet avec l'entreprise pour laquelle il travaille, le Président se récuse. M. Stéphane Guinchard, premier vice-président, assure la présidence pour ce préavis.

Les rapporteurs, M. Jean-Pierre RoCHAT, pour la CoFin, et M. Sébastien Okone, pour la CoUrb, lisent chacun le rapport de leur commission.

M. Stéphane Guinchard remercie les rapporteurs, les commissions, et ouvre la discussion :

M. Albert Dutoit : quand vont débiter les travaux et pour quelle durée ? Que va-t-on faire durant la période d'absence de vestiaire ?

M. Franco Cetrangolo : il faut que le conseil accepte ce préavis. La commune est prête à débiter. Il faut ensuite qu'elle se réunisse avec La Sarraz pour trouver un terrain d'entente. Selon lui, une grande concertation est nécessaire avec La Sarraz (qui joue à Baulmes actuellement) afin de concilier ce qui se passe à La Sarraz et Eclépens. Il ne peut pas donner de date à ce stade du projet.

M. Claude Dutoit : si le conseil approuve ce préavis ce soir, les travaux pourraient débuter après le championnat, soit fin novembre jusqu'à fin mars. Durant l'hiver il n'y a quasiment pas de match et donc pas besoin de vestiaire.

M. Daniel Gachet : le nouveau terrain de La Sarraz sera accessible dès le mois de mars 2024 et davantage de matches pourront y être joués.

M. Franco Cetrangolo : le terrain est utilisable tout le temps. Le problème c'est l'utilisation des vestiaires/douches.

M. François Reymond : qu'en est-il des locations privées déjà réservées ?

M. Claude Dutoit : la commune ne loue plus la buvette depuis le 1^{er} septembre 2023. Le football a toujours la priorité.

M. Anthony Walsh : il se réfère au rapport de la CoFin du 8 décembre 2022 sur le préavis municipal 12/22, qui demandait : avez-vous déjà pris contact avec des sponsors (Sport Toto, loterie romande ou autres entreprises ? Réponse de la municipalité : « nous sommes actuellement trop en amont pour d'éventuelles demandes de subvention. Par contre le Fond romand pour le soutien du sport, ainsi que la loterie romande nous soutiendront. Pour la buvette nous pourrions compter sur les subventions cantonales pour l'assainissement du bâtiment, ainsi que les subventions pour la pose de panneaux solaires. »

Les rapports lus ce soir et le préavis actuel ne citent pas les subventions. Où en êtes-vous des subventions par rapport à décembre 2022 ?

M. Franco Cetrangolo : le Sport Toto concerne uniquement le terrain de football. Ce soir le sujet c'est la buvette : une fois le démarrage des travaux entamé, l'architecte fera une demande auprès de l'état qui va étudier quelle subvention on va toucher. Il est difficile de l'estimer, car il y a plein de paramètres (isolation, vitrage). Il est rare que la municipalité indique les montants des subventions dans les préavis. Ces sommes sont généralement connues après le paiement des factures.

M. Anthony Walsh : le plan date du mois d'août 2022; en décembre 2022 à sa question pourquoi le choix de l'architecte n'a pas été fait par appel d'offres, la municipalité a répondu : c'est un spécialiste. Étonnant qu'un architecte si expérimenté ne puisse pas faire d'estimation sur les subventions cantonales pour la pose des panneaux solaires.

M. Franco Cetrangolo : répète ce qu'il vient d'expliquer : il ne peut pas donner de montant ce soir, mais peut affirmer qu'il y aura une subvention versée par rapport à la pose des panneaux photovoltaïques.

M. Raoul Bortolotti : le Fonds du sport (qui remplace le Sport Toto) octroie des subventions pour le sport demandeur. Pour la buvette, il ne faut rien attendre de lui. A moins de trouver un mécène.

Mme Pascale Chauvet : quelle sont les normes appliquées pour ce bâtiment ? Minergie ? Minergie P ? Pas de Minergie du tout ?

M. Franco Cetrangolo : il ne peut pas donner cette information ce soir et se renseignera pour les prochains conseils. Il sait que la ventilation sera réutilisée. Le bâtiment sera conçu pour respecter les mesures d'économie d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables. Tout est axé sur le respect de l'énergie. Pour le chauffage ce sera CADCIME. Dans le futur, l'énergie des panneaux photovoltaïques pourra être utilisée pour compléter l'apport en énergie pour le polyvalent.

M. Anthony Walsh : le bâtiment est dispensé du certificat énergétique cantonal du bâtiment (CECB) ?

M. Franco Cetrangolo : ce certificat est obligatoire et a été fait.

M. Jean-François Kaeser : depuis décembre dernier, le préavis a subi une augmentation de 40% en quelques mois. Le projet final sera-t-il encore 40% plus cher que la somme demandée ce soir ? Il n'a pas le sentiment que le projet soit maîtrisé. Mettre des panneaux solaires sans savoir comment consommer l'électricité ne serait-il pas un alibi ? Pourquoi ne pas avoir pensé au couple panneaux solaires et pompe à chaleur ? On parle d'une hypothétique ligne qui relierait la buvette au polyvalent. Ce projet de buvette est exorbitant.

M. Jean-Pierre RoCHAT : le chiffre de Fr. 900'000.- cité dans le crédit d'étude n'a aucune référence officielle de tarification. Il a été mis approximativement à titre indicatif. Il faut se baser sur le montant de Fr. 1'014'000.- qui, lui, correspond aux normes SIA officielles. A ce montant il faut ajouter l'augmentation de 0,4% de la TVA au 1^{er} janvier 2024.

M. Arnold Aebischer : un million quatre, c'est beaucoup ! La CoFin ne s'est prononcée que sur la capacité financière de la commune pour dépenser cette somme. Concernant la pompe à chaleur, il y a déjà CADCIME dans ce bâtiment, donc pas besoin de pompe à chaleur. Par contre, il n'y a pas assez de courant pour les 2 bâtiments et les panneaux solaires vont soulager le polyvalent et la buvette.

M. Christophe Mercier : connaît les vestiaires et ne met pas en doute la nécessité de les améliorer. Le descriptif de la buvette met en avant une ventilation double flux. Normalement ce type de ventilation est utilisé quand on construit une villa ou un quartier en Minergie et cela renchérit de 15 à 20% le prix de la construction. Il est déconseillé d'ouvrir les fenêtres avec le double flux ! Or avec les vitrages qui vont être installés dans la buvette, il va falloir obligatoirement ouvrir les fenêtres. Il trouve que cela est très cher pour ce type de bâtiment.

M. Franco Cetrangolo : la partie double flux est surtout valable pour brasser au maximum l'air dans les douches. Lui ne sait pas si c'est plus ou moins cher. Quant au photovoltaïque, il faut travailler sur les gouffres énergétiques de la commune (le bâtiment de l'auberge et de la salle du conseil en fait partie). A son avis, il faut que les communes soient un exemple et faire tout ce qui peut l'être pour améliorer l'économie d'énergie afin de ne pas dépenser l'énergie fossile. Il faut entretenir les biens communaux et essayer de trouver une solution pérenne et ce projet est magnifique.

M. Jose Antonio Perez : selon la nouvelle loi en consultation, les nouvelles constructions devront avoir 100% de panneaux solaires. Quant au CECB, les subventions, qui doivent être demandées avant le début des travaux, seront attribuées en fonction des améliorations apportées. Quant au niveau du bruit, il rappelle que les fêtes sont parfois très bruyantes. Les normes SIA seront-elles respectées ? Lorsqu'il y a des fêtes, avec les fenêtres ouvertes, le quartier de la Venoge, où il habite, subit toutes ces nuisances.

Il rappelle que, lors de la construction du polyvalent, il avait été dit que les nouveaux vestiaires et douches pourraient suppléer à ceux de la buvette du foot.

M. Claude Dutoit : il existe un règlement communal de police pour le bruit. Pour les locations et le football, des heures seront aussi données pour le bruit. Quant aux douches du polyvalent, elles sont utilisées tous les soirs.

M. Anthony Walsh : demande pourquoi on a écarté la possibilité d'améliorer l'éclairage vétuste et l'arrosage du terrain de football ? Le montant du crédit d'étude alloué au terrain de football sera-t-il encore disponible ?

M. Daniel Gachet : M. Gabriel Robert, de l'Association vaudoise de football, a donné toutes les explications sur le travail à faire pour le terrain. La commission a demandé d'avancer pas à pas. Le terrain est un terrain secondaire. La pose de LED permettra certainement d'améliorer l'éclairage. L'arrosage de nuit sera préférable. Le montant des travaux sera plus bas que celui estimé au départ.

Le premier vice-président rappelle qu'on parlera du terrain de football une autre fois.

M. Arnold Aebischer : M. Walsh demandait si les Fr.176'000.- engagés dans l'étude comprenaient la buvette et la réfection du terrain ou s'il faudra demander une étude complémentaire pour le terrain ?

M. Franco Cetrangolo : les études ont toutes été menées. Dans son rapport, la CoUrb avait émis le souhait de séparer les 2 choses. La commune a suivi le vœu de la CoUrb. Le préavis du terrain de foot viendra ultérieurement.

Mme Pascale Chauvet : a une question à la CoUrb : elle aurait aimé savoir quelles remarques et questions ont été posées à la municipalité.

M. Sébastien Okone : Il s'agissait principalement de remarques sur des détails tels que la position des poteaux du couvert, la place de jeux côté route, la position de la fontaine pour le nettoyage des chaussures de foot.

M. François Reymond : à part pour les poteaux, la municipalité a tenu compte des remarques de la CoUrb.

Mme Pascale Chauvet : regrette que l'eau de pluie ne soit pas récupérée. Cette réalisation était peut-être trop difficile ?

M. Franco Cetrangolo : cette récupération pourrait faire partie de l'étape suivante, mais où la stocker ?

M. Alexandre Rochat : si l'eau de pluie est infiltrée dans le sol, elle va dans la nappe phréatique qui joue le rôle de réservoir, mais si elle va dans la rivière, elle est perdue.

M. Claude Dutoit : oui cela a été pensé, mais ce sera avec l'étape du terrain de foot. Une citerne enterrée permettra la récupération de l'eau de pluie.

M. Sébastien Okone : sur le plan, on voit qu'une tranchée filtrante est prévue.

M. Jean-François Kaeser : le rapport de la CoFin indique que cette année les finances sont bonnes. Ce soir, il apprend que les protections contre les chutes de pierres occasionnent des dépassements. Il se demande si la situation est toujours bonne ?

M. Claude Dutoit : oui la situation l'est toujours.

Mme Sylviane Chappuis : le projet étant plus élevé que lors de sa présentation, quel sera le prix de location pour les habitants de la commune ?

M. Claude Dutoit : pareil.

Mme Sylviane Chappuis : Fr. 100.- pour les habitants de la commune ?

M. Claude Dutoit : oui, la municipalité l'a décidé.

Mme Sylviane Chappuis : prend bonne note et remercie la municipalité de son travail. Elle estime toutefois que le projet est trop onéreux.

M. Arnold Aebischer : oui le projet est cher, mais aujourd'hui les coûts sont doublés lorsqu'il s'agit de constructions pour des communes, le canton ou de la confédération. Sur les 4 à 5 prochaines années, les budgets des investissements prévus ne sont pas très élevés, cela fait au total environ Fr. 8'000'000.-.

M. Jean-François Kaeser : oui, mais des projets, tel le postulat présenté ensuite, des imprévus, peuvent l'alourdir et mettre Fr. 1'400'000.- pour un projet de buvette, c'est très luxueux.

On aurait pu imaginer un projet qui répare les vestiaires, qui en ont bien besoin, et concevoir un projet bien moins cher pour la buvette ?

M. Franco Cetrangolo : c'est l'agrandissement des vestiaires qui demande de modifier la buvette. Pour les investissements, la municipalité fait de son mieux et prend les points les uns après les autres.

M. Claude Dutoit : il se souvient avoir eu les mêmes remarques lorsque le préavis du refuge a été présenté et maintenant les locations rapportent entre Fr. 25'000.- à Fr. 30'000.- par année, ce qui n'est pas si mal. La municipalité ne va pas pousser la location, mais il y en aura suffisamment.

M. Jean-Frédéric Rovero : depuis la création de la buvette, la population du village a doublé et il lui semble logique d'agrandir les infrastructures.

M. José Antonio Perez : demande un vote à bulletin secret. Le premier vice-président lit le texte du règlement. La demande est appuyée par 6 conseillers et on procède ainsi.

A la suite du dépouillement, le préavis est accepté par

22 oui, 13 non et 1 abstention

M. Claude Dutoit, au nom de la municipalité, remercie l'assemblée de sa confiance.

M. Stéphane Guinchard reprend sa place dans la salle et M. Bertrand Favre la présidence du Conseil.

5. Réponse de la Municipalité au Postulat P02/2022 de M. Fabrice Guinnard

«Demande à la Municipalité de mettre la zone B à la même règle que la zone A»

M. Pascal Guinnard transmet la réponse de la Municipalité : elle estime que la demande faite par ce postulat est fondée. Il n'y a pas lieu de différencier l'accès aux places de parc mises à disposition par la commune selon les secteurs du village.

Elle propose de mettre à jour l'annexe 1 du « Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique » du 17.12.2019.

Il n'y aura plus de zone de parcage « B », mais une zone unique aux mêmes règles que celles de la zone de parcage « A » actuelle sur l'ensemble du territoire communal.

La modification de l'annexe 1 étant de compétence municipale, la municipalité, unanime, propose au Conseil d'accepter sa réponse au postulat de M. Fabrice Guinnard.

M. Fabrice Guinnard : la réponse lui convient.

Mme Valérie Bugnion : demande qu'on rappelle les différences des zones A et B.

M. François Reymond : la zone A a des restrictions d'horaire et la B est libre. Elles auront toutes une restriction de temps.

M. Claude Dutoit : effectivement.

M. Bertrand Favre : la zone A : parking le long de la rue du village, les parkings en direction de La Sarraz, vers la Venoge et au polyvalent. Elles ont des restrictions de temps. La zone B : la Rapille, avec une autorisation de parcage de 7 jours.

M. Florian Roecker : quelle sera la durée du parking ?

M. Pascal Guinnard : c'est à voir avec le canton et la DGMR. Ce sera certainement uniformisé. Tout le règlement communal sur le parking sera refait.

M. Arnold Aebischer : comme il faut des vignettes dans la zone A, il faudra également des vignettes pour la zone B.

Mme Pascale Chauvet : devant les commerces, la durée sera toujours de 30 minutes ?

M. Pascal Guinnard : oui, cela reste comme cela. Le restaurant, lui a des places jaunes, d'une durée de 3 heures. Au parking en direction de La Sarraz, il y a également des places réservées pour le restaurant, d'une durée de 3 h. également.

6. Postulat Po-01/2023 de Mme Pascale Chauvet concernant le développement de la mobilité douce dans la commune

Le Président rappelle les modalités du postulat et donne la parole à Mme Pascale Chauvet qui présente son projet.

Il ouvre la discussion :

M. Pascal Guinnard : la municipalité souhaite qu'une commission soit nommée afin de préavisier sur la transmission de ce postulat.

Le Président informe que la municipalité peut proposer de renvoyer le postulat à une commission mais c'est bien le Conseil qui statue sur ce renvoi. Il rappelle qu'avant il faut décider de sa recevabilité. Pour lui, il est recevable et il demande à l'assemblée si un doute subsiste sur la recevabilité de ce postulat ?

M. Frédéric Moinat : il a bien compris que terme voirie veut dire les voies de circulation mais n'y aurait-il pas un autre terme plus précis ?

M. Raoul Bortolotti : le terme voirie est juste car c'est le terme officiel pour désigner les pistes cyclables.

M. Jean-Frédéric Rovero : c'est une très bonne idée, mais il demande davantage de précisions.

Mme Pascale Chauvet : elle a justement voulu ne pas être trop directive afin de laisser toute latitude à la municipalité dans le choix de la réalisation.

Le Président rappelle qu'on ne traite actuellement que la recevabilité du postulat. De plus, Mme Pascale Chauvet peut y apporter encore des modifications.

Le Président relit le règlement.

On vote pour la recevabilité du postulat :

Il est jugé recevable par 28 oui 3 non et 5 abstentions

M. Bertrand Favre passe ensuite à la seconde phase, à savoir la discussion sur le fond du postulat.

M. Albert Dutoit : a un avis différent : il trouve que le postulat manque cruellement de précision pour orienter le municipal qui devra traiter ce sujet complexe : il prend comme exemple la route de la Rapille-Dessous qui, pour satisfaire tous les usagers de la route (piétons, voitures, vélos ordinaires, vélos spéciaux etc...) devrait être élargie et contenir plusieurs marquages et panneaux. Quant aux stationnements pour les vélos, Mme Chauvet les verrait où : à la place de jeux ? au cimetière ? Quelles seraient les options (couvert, électrifié, avec support à casque) ? Au final qui va les utiliser et les financer ? Il lui semble qu'il y a des choses plus urgentes à réaliser. Lui va voter non à ce postulat.

M. Raoul Bortolotti : souligne le fait que rien n'est plus insécure qu'une piste cyclable : si aucun véhicule ne vient en face, le véhicule qui double mord sur l'autre côté de la route. Si un véhicule vient en face, celui qui double le vélo n'attend pas. Sans rétroviseur, il n'est pas possible de rouler, car il faut sans cesse vérifier ses arrières et être vigilant. Le mot sécurisé est dangereux, car ce ne sera jamais sûr.

M. Jean-Frédéric Rovero : les chemins des AF, dont il a été question précédemment, seront ouverts aux vélos ?

M. Claude Dutoit : il n'y aura pas de pistes cyclables, mais le but c'est aussi d'ouvrir ces chemins aux vélos.

M. Fabrice Guinnard : émet un doute sur les chiffres annoncé dans le postulat.

Mme Pascale Chauvet : les chiffres qu'elle annonce proviennent du site de l'état. Elle a peut-être été trop vague dans le descriptif, mais c'était sa volonté de laisser une marge de manœuvre à la municipalité. La formulation est toujours délicate : si elle avait été plus directive, on le lui aurait certainement reproché.

M. Jean-François Kaeser : ce postulat laisse toute latitude à la municipalité pour répondre. La demande est claire. La volonté est de faire quelque chose pour améliorer la mobilité douce. Il y a également la mobilité pédestre. Eclépens souffre du manque de chemins pédestres, on le remarque lorsqu'on marche le long du village. Pourrait-on demander un audit sur la mobilité douce dans Eclépens. L'idée d'un audit sur la mobilité douce serait une idée pour soutenir la municipalité dans ses réflexions.

M. Claude Dutoit : est étonné car il y a un trottoir qui part de La Sarraz jusqu'à Eclépens-Gare. Le seul point noir c'est le manque de trottoir depuis le rond-point du collège en allant sur Eclépens gare à droite. La municipalité est consciente de ce problème et cherche des solutions.

M. Albert Dutoit : craint que, par le manque de précision de ce postulat, ce dernier ne fasse le yoyo entre la municipalité et le conseil.

M. Thierry Guignard : le terme audit fait un peu peur. Exemple : que pensent les conseillers de l'effet du marquage des pistes cyclables jaunes, mises en place il y a environ 1 année ? Pour lui, cette mesure simple a accru la sécurité des cyclistes et qui nous rappelle qu'il y a des cyclistes. A la remarque du syndic qu'il faudrait une commission, il voit la chose ainsi : en parallèle avec la municipalité, une commission de membres de cette assemblée pourrait plancher sur les problèmes et les solutions qui pourraient être apportés. Ajouter quelques supports à vélos devant le magasin Volg, marquer de couleur le sol, comme au Moulin-Bornu et revenir au 30 km/h dans certains quartiers du village, par exemple. Des mesures raisonnables et à faible coût pourraient être envisagées.

M. Jean-Pierre RoCHAT : rappelle la différence entre la piste cyclable qui doit être séparée de la route et la bande cyclable qui est simplement balisée par un marquage sur la chaussée.

M. Anthony Walsh : automobiliste et cycliste, il représente ici ceux qui ne peuvent pas l'être en raison de leur âge. Comme il n'y pas assez de place à l'école d'Eclépens, certains élèves doivent se rendre à La Sarraz. Il a constaté que la petite route derrière le château n'est pas très sûre pour eux et la circulation en direction de La Sarraz est interdite, même pour les vélos. Il a pris note de la future modification de ce tronçon et a noté l'amélioration que la commune a apporté aux arrêts pour les usagers des bus. Selon les chiffres du canton il y a eu au total 21 accidents en 2022 dans notre commune. Il reprend le postulat de Mme Chauvet et questionne : pourquoi ne pas faire des rues un lieu de rencontre attrayant ? Améliorer la cohabitation des usagers ? Sauver des vies en prenant des mesures qui visent à diminuer le nombre d'accidents ?

M. Jose Antonio Perez : les vélos électriques qui roulent avec des plaques d'immatriculation sont considérés comme des vélomoteurs et ne pourront pas utiliser les chemins AF. Cette étude lui semble nécessaire. Si on refuse le postulat on ne fait que reculer l'échéance.

M. Albert Dutoit : nombreux sont ceux qui croient qu'on peut faire ce qu'on veut sur la route cantonale. Sans l'aval du canton on ne peut rien faire. Ceux qui, ce soir, croient que ce postulat pourra limiter l'énorme quantité de camions qui traversent le village ont tort.

Le Président : les conseillers (il faut au moins 7 voix), acceptent-ils de nommer une commission, selon le souhait de la municipalité ?

M. Albert Dutoit : si la municipalité le souhaite, elle peut nommer une commission municipale pour ce sujet, le conseil n'a pas besoin de le faire.

M. Franco Cetrangolo : si le postulat est envoyé à la municipalité, nous ne savons pas par où commencer. Le but de la demande pour une commission était qu'elle travaille avec Mme Chauvet pour aller ensuite vers la municipalité avec un dossier plus concret.

M. François Reymond : le renvoi à la commission sert juste à donner une aide au conseil, à savoir si on prend en considération ce postulat et on le renvoie à la municipalité ou si on le refuse. Ce postulat a été jugé valable. La commission qui serait créée ne pourrait que répondre à la question : envoie-t-on ce postulat à la municipalité ou on le refuse. Cela ne va rien changer.

M. Jose Antonio Perez : on pourrait voter pour le postulat et ensuite mandater la CoUrb pour travailler dessus, ou nommer une commission.

Le Président propose : si le postulat passe, la municipalité pourrait contacter Mme Chauvet afin d'affiner la demande.

M. Claude Dutoit : telle était, effectivement, l'intention de la municipalité.

M. Bertrand Favre clôt la discussion et passe au vote pour la prise en considération du postulat.

Le renvoi du postulat à la municipalité est refusé par

19 non 15 oui et 2 abstentions

Mme Pascale Chauvet prend note et regrette que le dossier de la mobilité douce n'avance pas.

7. Nomination d'un délégué suppléant au délégué AJERCO

Mme Valérie Bugnion a démissionné de la fonction de déléguée suppléante au délégué de l'AJERCO, afin d'éviter un conflit d'intérêt avec sa nouvelle activité.

Mme Christelle Schwab, seule candidate, est nommée par applaudissements.

8. Communications des délégués des associations intercommunales

M. Bertrand Favre remercie les délégués de leur travail et les prie de penser à se faire remplacer en cas d'absence aux séances.

AIEM : M. Raoul Bortolotti : il n'y a pas eu de séance depuis le conseil du 15 juin dernier.

ASI7 : M. Thierry Guignard : voir annexe page 138

AIPCV : Mme Claire Reymond, absente ce soir, a indiqué que la prochaine séance est agendée au 11 octobre.

AJERCO : M. Stéphane Guinchard laisse M. Etienne Morier-Genoud poursuivre les explications données plus tôt : le conseil intercommunal a eu lieu mardi 26 septembre. Le budget total de l'AJERCO pour les 25 communes membres s'élève à Fr. 21'534'000.-, avec une augmentation de 4 millions par rapport à l'an passé. Des places se sont créées, car il n'y en avait pas suffisamment. Cossonay avait le même problème. Un grand effort doit être fourni, tant la demande est grande. Le budget a été accepté.

Mme Marilyne Sieber, qui était la représentante des 7 communes de l'ASI7, a démissionné de son poste de municipale de la commune d'Orny. Elle sera remplacée au CODIR par Mme Nicole Reymond, municipale de La Sarraz.

EHVV : M. Thierry Guignard : voir annexe page 139

SA avec participation financière de la commune : M. Arnold Aebischer : prochaine séance en novembre.

9. Propositions individuelles

M. Raoul Bortolotti revient sur les redevances HOLCIM : en 2021, Fr. 436'000.- dans les comptes de la commune alors qu'HOLCIM a publié la somme de Fr. 502'000.-. En 2022, dans nos comptes il y a Fr. 449'000.- alors qu'HOLCIM indique avoir versé Fr. 379'000.-. Il souhaite recevoir une explication sur le surplus noté dans nos comptes.

Il a demandé à un conseiller de La Sarraz quelle somme sa commune recevait, mais la redevance HOLCIM est noyée dans un pot de 3 millions et M. Bortolotti n'a pas pu faire le calcul pour les redevances des 2 communes. En 2022, selon les chiffres d'HOLCIM, Eclépens reçoit 57,5%. En 2022 on est plus haut que ce qu'HOLCIM a annoncé. Il n'arrive pas à comprendre comment cela est possible. Sur les 4 dernières années, notre commune a touché Fr. 100'000.- de moins que ce qu'HOLCIM a annoncé.

M. Frédéric Moinat : on le remarque durant cette séance, lorsque les fenêtres sont ouvertes il y a beaucoup de bruit. Il propose la pose d'un radar incitatif, mesurant le bruit, pour voir comment les gens réagissent. A noter qu'il y a des usagers qui font du bruit volontairement.

M. Pascal Guinnard va se renseigner auprès de la police.

M. Frédéric Moinat : n'a pas pu assister à la séance de présentation de la prochaine campagne de vibrations du sol. La commune s'est-elle bien renseignée, pour éviter d'avoir des frais sur nos conduites ou nos routes ?

M. Thierry Guignard : a participé au précédent sondage, en tant que membre HOLCIM. Les vibrations émises par le camion durent 3 fois 7 à 8 secondes. À 10 m on les perçoit, à 50 m du camion on ne perçoit absolument rien. Cela ne peut affecter le construit. Lorsque qu'un projet de géothermie sera lancé, ce sera une autre question.

M. Albert Dutoit : la campagne de mesure a déjà eu lieu à la Longeraie, Les camions sont accompagnés par des personnes qui suivent le véhicule vibreur et qui prennent des mesures contre les maisons, à proximité de l'espace vibré, afin d'éviter de futures réclamations.

M. Anthony Walsh : a participé à la séance d'information à La Sarraz. Les vibrations peuvent durer jusqu'à 34 secondes. A la suite de la campagne de sondage sur Genève, il y a eu des litiges sur les vibrations pour les bâtiments. C'est la raison pour laquelle la prise de mesure contre les bâtiments a été introduite, afin d'éviter d'éventuels futurs litiges. Du matériel a été mis à la disposition des

communes afin d'informer les citoyens, ainsi que des informations dans les conseils. Il serait peut-être utile d'avoir une séance d'informations.

M. Claude Dutoit : la municipalité y a pensé, mais la séance du Conseil est ce soir, et les travaux ont débuté le 3 septembre. Les boîtes aux lettres ont aussi été inondées de flyer.

M. Anthony Walsh : selon les informations du responsable cantonal, les communes ont reçu les informations l'hiver dernier et il serait peut-être utile de faire une information publique. Les questions de protection des bâtiments sont sensibles.

M. Daniel Gachet : à la piscine de La Sarraz, le déplacement du camion d'une vingtaine de mètres a été demandé, car trop près des pompes de la piscine. Le dialogue est possible.

M. Albert Dutoit : demande que les documents transmis par courriel le soit dans un format qui s'ouvre facilement.

M. Anthony Walsh : on en a parlé à plusieurs reprises ce soir, M. Franco Cetrangolo a cité l'importance d'un plan communal sur l'énergie. Autour de notre village, 7 communes ont travaillé sur leur plan communal, dont 2 ont démarré leur mise en place. Sur le flyer remis par Mme Chauvet il y a le chiffre 16 soit 22 mesures qui nous concernent tous, ainsi que les communes, sur la qualité de la vie. Il propose à ceux qui le peuvent, d'assister le 23 novembre à Orbe à la séance publique de la rencontre canton et communes.

10. Communications du bureau

Le Président informe :

Les élections fédérales auront lieu le 22 octobre et le 2^e tour le 12 novembre. Les votations du 26 novembre sont annulées.

Date des prochains conseils : le budget le 7 décembre 2023

En 2024 : les mercredis 28 février, 24 avril, 12 juin, 25 septembre et 4 décembre

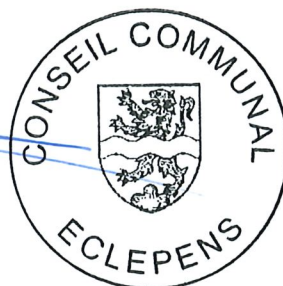
Comme M. Albert Dutoit, d'autres personnes ont eu de la peine ou n'ont pas pu ouvrir les rapports en Word envoyés par courriel. Le président rappelle que les envois du bureau sont toujours en PDF, car faciles à ouvrir. Il demande aux conseillers et commissions de faire de même dorénavant.

Puis, avec un énorme merci à tous, le Président clôt la séance à 22h56.

Le Président :



Bertrand Favre



la secrétaire :



Sylviane Chappuis

CONSEIL COMMUNAL D'ECLEPENS 2021 - 2026

page
137

Liste de présences Conseil du 28 septembre 2023

	Prénom	NOM	Présent	Excusé
1	Arnold	AEBISCHER	1	
2	Nicole	AMMAN DAELLENBACH	1	
3	Raoul	BORTOLOTTI	1	
4	Valérie	BUGNION	1	
5	Sylviane	CHAPPUIS	1	
6	Pascale	CHAUVET	1	
7	Michel	CHUARD	1	
8	Carlos	CID		1
9	François	DE COULON		1
10	Nathalie	DE PALO	1	
11	Florence	DEUTSCH		1
12	Noémie	DIZERENS		1
13	Albert	DUTOIT	1	
14	Bernard	DUTOIT	1	
15	Bertrand	FAVRE	1	
16	Guillaume	FRIEDEN	1	
17	Philippe	GOLAY	1	
18	Bernard	GRAF	1	
19	Thierry	GUIGNARD	1	
20	Stéphane	GUINCHARD	1	
21	Fabrice	GUINNARD	1	
22	Jean-François	KAESER	1	
23	Charles	MARTEL		1
24	Cindy	MARTIGNIER	1	
25	Christophe	MERCIER	1	
26	Frédéric	MOINAT	1	
27	Sébastien	OKONE	1	
28	Magali	PALANCA	1	
29	José Antonio	PEREZ	1	
30	Martine	PERSECHINI	1	
31	Claire	REYMOND		1
32	François	REYMOND	1	
33	Alexandre	ROCHAT	1	
34	Jean-Luc	ROCHAT	1	
35	Jean-Pierre	ROCHAT	1	
36	Florian	ROECKER	1	
37	Jean-Frédéric	ROVERO	1	
38	Crystel	SALZARULO	1	
39	Christelle	SCHWAB	1	
40	Aymar	SOARES	1	
41	Olivier	TISSOT	1	
42	Anthony	WALSH	1	
43	Daniela	ZIMMERMANN	1	
44	Ludovic	ZIMMERMANN		1
45	Sandra	ZURBUCHEN		1
	TOTAL		37	8

ASI7 mai-sept. 2023.

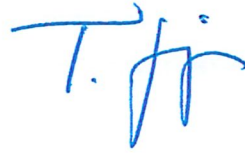
Résumé des activités depuis le 9 mai 2023.

M. Laurent Michel a pris la présidence du CODIR le 1^{er} juillet. M. Etienne Morier-Genoud reste membre du CODIR.

Il n'y a pas eu d'autre réunion du CI.

La prochaine séance est fixée au 31 octobre. Elle devra approuver le budget 2024.

Info T: Guignard, membre CI de l'ASI7 – 28.09.23



EHVV juin-sept. 2023.

Activité sur la période, séance 28 juin 2023.

Après l'assermentation du 23 mai, le CODIR a préparé 8 préavis à valider lors de la séance du 28 juin. Citons :

- Règlement du Conseil intercommunal EHVV ;
- Budget 2023 et 2024 ;
- Crédit d'étude ;
- Indemnisations du CI et du CODIR ;
- Autorisation d'aliéner immeubles et de plaider.

L'état définitif du règlement a été envoyé aux membres du CI et aux greffes des communes ; chaque membre de notre conseil peut l'y consulter.

Les budgets 2023 et 2024, respectivement 128'400.- et 121'400.- ont été votés.

Le crédit d'étude de 3'360'000.-, à financer par emprunt et amortir sur 30 ans maximum, a été accepté également. Cette somme importante comprend les phases nécessaires à l'obtention du permis de construire et à calculer le crédit de construction.

Toutes les décisions se sont prises sans aucun « Non ».

Une présentation publique du projet EHVV a eu lieu le 8 septembre à La Sarraz. Tous les aspects scientifiques et techniques étaient présentés, avec l'aide de RWB. Le document est disponible au secrétariat EHVV.

Aucune séance du CI n'est nécessaire cette année, la prochaine se fera au printemps 2024.

Info T. Guignard, membre CI de l'EHVV – 28.09.23